



Bureau communautaire
24 mars 2022
Hôtel d'Agglomération – 18H

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 25
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 21
Date de la convocation : 18 mars 2022

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, T. Gauthray-Guyenet, C. Monneret, J.Y Roy, J.L Croiserat, M.R Guibelin, M. Hoffmann, J. Lepetz, J. Péchinot, T. Ryat, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Excusés : S. Calinon, J.B Gagnoux, N. Jeannet, I. Mangin.

Date d'affichage : 1^{er} avril 2022

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB08/22

Objet

Subvention à l'association
« La Grande Enquête » pour
l'année 2022

Dans le cadre de sa politique de développement de l'attractivité du territoire et du tourisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole poursuit son soutien aux associations pour promouvoir son image.

L'association « La Grande Enquête » organise depuis 7 ans un « Cluedo Géant » dans les rues de Dole, lors des Journées Européennes du Patrimoine. Ce jeu gratuit est proposé à tous les habitants de Dole, du Grand Dole et des départements limitrophes.

Considérant que cet événement, organisé en septembre prochain, contribuera à accroître la notoriété du territoire, il est ainsi proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer une subvention à cette association d'un montant de 500 € pour l'année 2022.

L'octroi de cette subvention est conditionné par la signature d'une convention entre l'association « La Grande Enquête » et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, fixant les droits et devoirs de chacun.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** une subvention d'un montant de 500 € à l'association « La Grande Enquête » pour l'année 2022,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention y afférente ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 24 mars 2022,
Le Président,

